



## Introduction

Manuel Boucher

---

### Texte intégral

De quoi parle-t-on lorsque l'on utilise les concepts d'*empowerment* et de *community organizing* dans le contexte français ? Dans un ouvrage très remarqué sur la notion d'*empowerment* généralement traduit en français par la notion de « pouvoir d'agir », Marie-Hélène Bacqué indique que cette notion polysémique a émergé en France dans les débats publics à partir des années 2000. Dans ce livre, Marie-Hélène Bacqué construit une histoire non linéaire de la notion d'*empowerment* et souligne que même si différents promoteurs de cette notion, notamment dans les champs du développement international ou des politiques urbaines et économiques utilisent le même vocabulaire, ils se différencient idéologiquement entre des modèles « radical » (militant), « libéral », voire « néo-libéral ». Par conséquent, dans cet espace idéologique ambivalent au sein duquel se confronte des perspectives émancipatrices de changement social, voire révolutionnaires mais aussi néo-conservatrices et néo-libérales, Marie-Hélène Bacqué montre qu'en Amérique, au sein de l'intervention sociale, « l'*empowerment* est utilisé par des professionnel(le)s dès la fin des années 1970 pour reconfigurer des pratiques ou comme nouveau paradigme ; il représente l'une des premières théorisations et systématisations de la notion et illustre la façon dont elle est instrumentalisée dans le temps pour devenir une technique du travail social ». En fait, Marie-Hélène Bacqué souligne que l'utilisation et le sens donné à la notion d'*empowerment* dans l'intervention sociale dépend beaucoup des différentes formes d'intervention sociale plus ou moins militantes, professionnelles, voire bureaucratisées présentes aux États-Unis depuis les années 1970.

Au-delà de l'hétérogénéité de l'intervention sociale, le développement de l'*empowerment* dans ce champ dépend donc beaucoup de l'influence des mouvements féministes et antiracistes mais également des promoteurs des méthodes dites de *community organizing*. Impulsés par Saul Alinsky (1909-1972), un « agitateur professionnel » (auteur de *Rules for Radical* publié la première fois en français sous le titre : *Manuel de l'animateur social*, Points Politique 1976) qui œuvra dans les quartiers pauvres de Chicago, notamment dans le quartier

de *Back of the Yards* durant près de 40 ans jusqu'au début des années 1970, pour organiser des communautés défavorisées plutôt que de participer à leur encadrement dans des programmes d'assistance, l'objectif principal de la méthode du *community organizing* est de favoriser la conscientisation et le pouvoir d'agir de personnes, souvent stigmatisées, fédérées au sein d'une organisation communautaire pour défendre leurs droits. Par l'intermédiaire d'actions collectives et l'émergence de *leaders* communautaires, il s'agit de favoriser l'entraide et la conflictualisation des rapports sociaux pour peser durablement sur les choix politiques pouvant avoir une influence sur la vie des membres de la « communauté ». Ainsi, même si l'on ne doit pas confondre les méthodes du *community organizing* avec le travail social, aux États-Unis, ces méthodes ont beaucoup influencé l'espace du travail social.

En France, selon Thomas Kirszbaum dans un article récent, depuis les émeutes de 2005, nous assistons de la part des professionnels de l'intervention sociale impliqués dans la politique de la ville à un véritable « emballement autour de l'idée d'*empowerment* » (Kirszbaum, 2013). En effet, « instruits sur les pratiques nord-américaines de développement urbain et social par des travaux français, ces professionnels se sont emparés avec ferveur de cette notion riche de promesses pour transformer le rapport des institutions avec les populations marginalisées des villes. »

Dans le cadre de la chaire UNESCO « Politiques urbaines et citoyenneté », l'organisation à Vaulx-en-Velin, les 14-15-16 mars 2012, de la conférence internationale : « *Le community organizing : développer le pouvoir des citoyens* » animée à l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE – Université de Lyon) en partenariat avec le collectif « Pouvoir d'agir »<sup>1</sup> [<http://pouvoirdagir.fr/>] illustre l'intérêt croissant des chercheurs et des acteurs sociaux français pour des modèles d'action sociale et de participation politique dans les quartiers populaires puisés dans l'expérience américaine contemporaine. Le texte de présentation de ce colloque souligne ainsi que l'intérêt grandissant pour les méthodes du *community organizing* en France « est dû non seulement à l'"effet Obama", qui fut lui-même *community organizer* à Chicago, mais aussi aux limites de la politique de la ville et aux frustrations exprimées par les professionnels de la participation comme du travail social. »

En effet, alors que bien souvent les appels à la « participation citoyenne », notamment dans le cadre de la politique de la ville ou de projets sociaux de réduction de la pauvreté et des inégalités, peinent à mobiliser la population car ces appels s'inscrivent surtout « dans des dispositifs de concertation qui ne donnent pas réellement de pouvoir d'action et de décision aux habitants », le *community organizing* donne alors de grands espoirs à tous ceux, notamment des intervenants sociaux et certains acteurs

---

<sup>1</sup> Le collectif « Pouvoir d'agir » se compose de personnes, associations locales et réseaux nationaux engagés dans la lutte contre l'exclusion sociale et politique. Ce collectif a été créé en juin 2010 à l'initiative de réseaux, souvent d'intervenants sociaux, agissant dans des quartiers populaires.

politico-institutionnels, qui souhaitent redonner du souffle à la mobilisation des citoyens afin qu'ils participent à organiser leurs territoires de vie.

Dans la pratique, cherchant à faire un état des lieux de la question du *community organizing* en confrontant les résultats de travaux universitaires avec des démarches d'organisation des citoyens portées par des acteurs sociaux, les organisateurs du colloque donnent une définition assez large du « *community organizing* » : il s'agit d'un « ensemble d'outils pour l'organisation locale d'individus et de groupes dans une perspective de changements politiques et sociaux. » Dans une optique relativement similaire, Hélène Balazard (2013, p. 81) souligne que « dans une acception large, le *community organizing* renvoie à un processus qui engage des personnes, des organisations et des communautés vers des objectifs tels que (...) l'amélioration de la qualité de la vie et la justice sociale. »

Mais au-delà d'une vision large et consensuelle d'un « *empowerment* à la française » en capacité de politiser les demandes sociales des habitants des quartiers populaires (considérée comme un oxymore par Thomas Kirszbaum), Julien Taplin (2013), dans un autre article récent publié sur le site en ligne la *vie des idées*, interroge les « vertus et les ambiguïtés du *community organizing* vu de France ».

Dans ce texte, Julien Taplin indique que l'utilisation croissante de la notion de *community organizing* l'est en effet souvent de façon imprécise car, aux États-Unis, ce qu'il appelle la « nébuleuse communautaire » actuelle ne peut plus se réduire à ce qu'elle représentait pour Alinsky dans les années 1970. Pourtant, en France, nombre d'acteurs sociaux se réclamant de cette notion continuent de confondre le *community organizing* et le développement communautaire.

Ainsi, Julien Taplin (2013, p. 3) souligne qu'aux États-Unis, des organisations communautaires qui ont généralement un statut d'associations à but non lucratif (« *non profit* ») ont toutes pour objectif de combattre la pauvreté et la marginalité sociale. Cependant, ces organisations prennent trois formes distinctes : il s'agit d'associations de service, de développement communautaire ou de *community organizing*.

À partir de cette distinction sur ce que recouvrent les différents visages de la « mobilisation communautaire » et de l'*empowerment* aux États-Unis, en étudiant le cas français, Taplin relève donc de nombreuses confusions chez les chercheurs et acteurs sociaux qui, souhaitant dépasser les fantasmes sur les « dérives communautaristes », plébiscitent le *community organizing* dans leur propre pays.

Taplin remarque en effet, que souvent, les travaux français récents se référant au *community organizing* décrivent en fait des actions s'inscrivant plutôt dans un cadre pouvant s'apparenter à du « développement communautaire » ; autrement dit, il s'agit d'actions réalisées par des organisations communautaires beaucoup moins autonomes des pouvoirs publics que d'autres

organisations moins consensuelles et plus indépendantes (financièrement et politiquement) mais s'inscrivant plus nettement dans une démarche de *community organizing*.

En effet, dans un rapport rédigé par Jacques Donzelot (*et al.*, 2012) pour le *think tank* « Terra nova » [[www.tnova.fr](http://www.tnova.fr)] portant sur la « banlieue et les quartiers populaires », après avoir fait l'analyse synthétique de l'histoire récente de la politique de la ville depuis le début des années 1980 qui, selon lui, s'est construite, tour à tour, à partir de logiques de développement social (1981-1991) et de « discrimination positive territoriale » incluant une forte dynamique de rénovation urbaine (1991-2012), il propose une troisième voie pour la politique de la ville et la lutte contre le phénomène de ghettoïsation : « remettre les gens en mouvement » dans le cadre d'une démarche de « développement communautaire » d'origine américaine.

Dans la pratique, la voie plébiscitée par Donzelot (*et al.*, 2012, p. 13) revendique de ne pas opposer des actions associées au traitement des lieux (*place*), bien au-delà du bâti, à celles liées au traitement social, celui des « gens » (*people*) mais de les associer dans une même perspective d'intervention : Ces actions « peuvent se trouver associées pour composer une troisième voie, en quelque sorte, intitulée *people place based strategy* : agir sur les gens dans les lieux où ils vivent ».

Mobilisant les travaux du sociologue américain Mark Granovetter soulignant l'influence des « liens faibles » et des « liens forts » dans la capacité des individus, d'abord à s'intégrer mais aussi à s'émanciper de leur condition sociale et résidentielle<sup>2</sup>, pour Donzelot (*et al.*, 2012, p. 37), il s'agit d'articuler l'action de l'État avec le déploiement d'une forme de « développement communautaire ». En effet, il s'agit de « combiner efficacement les liens forts et les liens faibles pour éviter que les premiers ne servent de justification à l'immobilité. Soit, cette fois, une formule visant à combiner le traitement des lieux et celui des gens de façon à ce que l'amélioration des premiers serve à la remise en mouvement des seconds. »

En fait, en promouvant le « développement communautaire » dans les quartiers populaires, Donzelot (*et al.*, 2012, p. 37-38) oppose deux modèles d'intervention sociale qui, selon lui, instituent différemment le rapport entre le collectif et l'individu : le premier, qu'il considère ancien et dépassé, est associé, en effet, à l'« éducation populaire » ; le second, pensé comme plus adapté à la nécessaire refonte de la politique de la ville est quant à lui, relié à une formule de « développement communautaire » spécifique.

Donzelot plébiscite donc un renversement des manières de faire et de penser inscrites dans le travail social « classique » français ; en particulier, en appui sur plusieurs observations (Sevrans, Villiers le Bel...) réalisées avec le groupe « banlieues » de Terra Nova, il appelle de ses vœux une mutation des conduites professionnelles des intervenants sociaux qui, dorénavant,

---

<sup>2</sup> Mark Granovetter fait la distinction entre les « liens forts » qui désignent les liens sociaux développés avec les proches, autrement dit, la famille et la communauté d'appartenance et les « liens faibles » qui désignent des relations plus éloignées, aléatoires et impersonnelles. Dans les quartiers populaires, les liens forts sont très développés et nécessaires à la survie ; or, ce sont les liens faibles qui sont plus enclins au développement d'opportunités et de mobilités pour les individus.

comme le revendique le collectif « Pouvoir d'agir » que Donzelot soutient, doivent « promouvoir le collectif comme support de la mobilité individuelle ».

Donzelot (*et al.*, 2012, p. 40) observe donc avec intérêt l'aspiration de professionnels sociaux de renouveler leurs pratiques et « leurs métiers de façon à accompagner les luttes (des habitants) en se dotant d'une capacité organisationnelle qui ne faisait pas vraiment partie de leur bagage jusqu'à présent. » En effet, souscrivant à la perspective « *bottum up* » (du bas vers le haut) plutôt que « *top down* » plébiscitée et décrite par Donzelot (*et al.*, 2003), ces intervenants sociaux, par conviction mais aussi pour renouveler la crédibilité de leurs métiers, soutiennent des collectifs de lutte en s'intégrant dans une optique de *community organizing*.

Néanmoins, Donzelot (*et al.*, 2012, p. 40) reste dubitatif et critique vis-à-vis de formes d'intervention sociale purement combative. En effet, pour agir dans les zones urbaines défavorisées, dans la pratique, à une dynamique de *community organizing*, Donzelot (*Ibid.*, p. 41) préfère une démarche d'« organisation communautaire » ou de « développement communautaire » (CDC) dont les objectifs sont plus régulateurs, voire consensuels que conflictuels.

En plébiscitant la mise en œuvre de « conseils de quartier » dont les objectifs sont, notamment, de construire du consensus plutôt que du conflit, Donzelot (*et al.*, 2012, p. 41) affirme ainsi un certain pragmatisme. En effet, celui-ci souhaite s'écarter de l'image romantique dans laquelle des intervenants sociaux organiseraient des luttes d'habitants avec l'appui politique et financier d'élus locaux qui, en France, restent aujourd'hui la cheville ouvrière de la politique de la ville.

Dans tous les cas, pour Donzelot, la constitution de conseils locaux permettrait aux pouvoirs publics en charge, par exemple, des questions de sécurité, d'éducation ou d'insertion professionnelle, d'avoir des interlocuteurs défendant les préoccupations des habitants et des acteurs sociaux ; de constituer des instances représentatives à laquelle les pouvoirs publics devraient « rendre compte » (*accountability*) mais aussi de favoriser les rapprochements et les liens de coopération entre les pouvoirs publics et les habitants. Ainsi, Donzelot (*Ibid.*, p. 45) souligne qu'en matière de sécurité, la constitution de conseils locaux pourrait « servir d'interface entre les habitants et les corps de police, fournir parmi ses membres des « facilitateurs » du dialogue entre habitants et policiers. Mieux prendre en compte les préoccupations des habitants et des prestataires, mieux rendre compte de ce qui est fait par rapport aux priorités énoncées. »

En fait, nous l'avons vu, une des divergences essentielles entre les organisations de *Community Organizing* et les organisations de type « communautaire » (associées aux *Community Development Corporations* - CDC) tient à leur conception respective de l'action politique : coopération ou rapport de force.

Dans tous les cas, la dynamique de *community organizing* est directement liée à l'implication d'*organizers* qui, selon les modèles, doivent être plus ou moins nombreux et professionnalisés. À l'origine, pour aider les personnes les plus opprimées à s'organiser, à construire des luttes autogérées, radicales et efficaces, Alinsky souhaite implanter des « animateurs politiques » dans les quartiers pauvres, des *organizers*, des spécialistes de l'organisation populaire qu'il forme pour qu'ils respectent quelques règles : s'intégrer et observer ; faire émerger collectivement les problèmes ; commencer par une victoire facile, organiser et intensifier les luttes, se rendre inutile et partir.

En effet, aux États-Unis, les *organizers* sont généralement des membres salariés des organisations communautaires dont le travail principal consiste, d'une part, à mobiliser des habitants, à repérer ou à faire émerger des *leaders* et bien sûr, à co-organiser des actions collectives. Lorsqu'ils sont issus des quartiers pauvres et souvent « *working poors* », les *organizers*, en particulier ceux rencontrés par Talpin, ne regardent pas vers le bas, autrement dit, ils ne s'en prennent pas à la population marginalisée des « *inner cities* » mais regardent vers le haut pour ne pas monter les pauvres les uns contre les autres : « Les adversaires ne sont pas intérieurs, mais du côté des pouvoirs publics, des grandes entreprises et des promoteurs immobiliers. » (Talpin, 2013). En effet, prenant en considération les effets néfastes du capitalisme, du racisme et de la stigmatisation de personnes et de territoires en difficulté (chômage, drogue, prostitution, violences...), les *organizers* ne cherchent pas à désigner des individus jugés responsables de ces problèmes à qui il faudrait demander de quitter les territoires concernés ; ils tentent plutôt de faire prendre conscience aux habitants qu'il existe des éléments structurels expliquant ces problèmes. Dans un entretien accordé au journal *Playboy* en mars 1972 et en partie traduit en français par Suzie Guth, Alinsky (2013) souligne, en effet, que la mobilisation de la « race » ne fait pas partie des tactiques devant être privilégiées par les *organizers*. En fait, pour Alinsky, conflictualiser les rapports sociaux dans les quartiers populaires ethnicisés permet de les déracialiser et de lutter contre les processus de production de « boucs émissaires ».

Ainsi, au regard de l'importance du rôle des *organizers* pour favoriser une communauté à s'auto-organiser, au sein des différents modèles de *community organizing* aux États-Unis, le profil des *organizers* mais également le rapport qu'ils entretiennent avec les habitants sont sans cesse questionnés. Par exemple, les organisations communautaires ont bien conscience que lorsque des *organizers* se professionnalisent, à terme, ceux-ci peuvent « s'éloigner de la base » des habitants et s'inscrire dans un processus de bureaucratisation. Des *organizers* très impliqués avec la population peuvent aussi accumuler beaucoup trop de pouvoir et installer un rapport de domination avec celle-ci (Talpin, 2013).

Talpin souligne aussi que les organisations communautaires s'interrogent sur le fait que les *organizers* doivent être ou non « à l'image » (sociale, ethnique, générationnelle...) de la majorité de la population qu'ils sont chargés de mobiliser. Dans les faits, certaines

organisations de *community organizing* emploient, en effet, des *organizers* sans prendre en considération, au premier chef, leur âge, leur couleur de peau, leur niveau d'étude ou leur appartenance sociale. Autrement dit, des *organizers* blancs et diplômés issus des classes moyennes peuvent intervenir dans un « ghetto » pour mobiliser des populations majoritairement afro-américaines ou latinos. D'autres organisations, au contraire, font le choix d'employer principalement des *organizers* qui ressemblent à la population du territoire dans lequel ils agissent. Autrement dit, des *organizers* ayant le même âge, la même appartenance ethnoculturelle mais aussi étant issus de la même classe sociale (miroirs) que la plus grande partie des habitants du quartier, sont embauchés parce qu'ils peuvent incarner une figure d'exemplarité, voire une « avant-garde » politisée et éduquée.

Quoi qu'il en soit, notamment depuis que les pouvoirs publics, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, se sont emparés de cette figure du *community organizer*, Hélène Balazard insiste sur l'ambivalence de ces acteurs écartelés entre des logiques d'émancipation, de conflictualisation et de contrôle social : « Surtout cette notion est désormais mobilisée dans les discours de l'action publique, notamment à travers la figure du *community organizer*. Cette cooptation renvoie à l'ambivalence du sens et des finalités de cette pratique, contre-pouvoir ou agent du désengagement de l'État et/ou du contrôle de celui-ci sur les communautés. » (Balazard, 2013, p. 85-86).

D'ailleurs, dans son optique régulatrice, Donzelot fait l'éloge des *community builders* qu'il distingue des *community organizers*. En effet, ces intervenants sociaux d'un type particulier ont d'abord pour mission de construire des « conseils de quartier » au sein desquels les antagonismes peuvent se réguler plutôt que d'accompagner, voire d'organiser des luttes collectives.

En définitive, au lieu de le dépasser, l'intronisation du concept d'*empowerment* en France relance le vieux débat sur les fonctions de l'intervention sociale comme acteur de l'émancipation ou agent de contrôle social. Comme le questionne Marie-Hélène Bacqué dans son livre sur *l'empowerment*, le rôle de l'intervention sociale « consiste-t-il à dispenser des services et à distribuer des aides à des usagers ou à des patients considérés comme des assistés incapables d'agir par eux-mêmes, ou bien est-il de leur apporter les ressources nécessaires pour développer leurs propres capacités de transformation individuelles et sociale ? » (*Ibid*, p. 24).

En outre, la mobilisation puis l'institutionnalisation de la notion d'*empowerment* dans le monde de l'intervention sociale ne coïncide-t-elle pas également avec des pratiques qui se détachent progressivement d'une perspective de transformation sociale ? Dans ce cas, la revendication de toujours plus d'intervenants sociaux ne risque-t-elle pas de devenir un nouveau conformisme sans pour autant transformer les pratiques et les logiques de domination en œuvre dans le champ social ?

Pour répondre à toutes ces interrogations, au-delà du champ social, le numéro 1 de la revue *Sciences et Activités Sociales* est constitué de trois ensembles de textes traitant tous de l'*empowerment* du côté des institutions et des acteurs dans des champs différents : celui de la santé mentale en France et au Québec (Claude Deutsch, Baptiste Godrie, Lise Demailly et Nadia Garnoussi), du handicap (Agnès d'Arripe, Flavien Bouttet), du développement social et politique dans les quartiers populaires (Julien Talpin, Brigitte Baldelli et Elsa Piou).

---

## Bibliographie

Alinsky S., 2012, *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Bruxelles, éd. Aden.

Alinsky S., 2013, « Extrait de l'entretien accordé au magazine Playboy en mars 1972 », in Guth S., Saul Alinsky. *Conflit et démocratie locale*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, p. 177-206.

Alinsky S., 1965, « The War on Poverty: Political Pornography » *Journal of Social Issues*, p. 41-47.

Arslan L., 2013, « D'hier à demain : des collectifs locaux citoyens en France ? », in Didi R., Arslan L. (dir.), *Organisez-vous ! Construire la participation politique dans les quartiers populaires*, Paris, éd. Fondation Jean Jaurès, p. 41-77.

Bacqué M.-H. et Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, éd. La Découverte.

Bacqué M.-H. et Mechmache M., juillet 2013, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Rapport au ministre délégué chargé de la ville.

Balazard H., 2013, « Le community organizing au Royaume-Uni et ses ambivalences : de London Citizens à la Big Society », in Didi R., Arslan L. (dir.), *Organisez-vous ! Construire la participation politique dans les quartiers populaires*, Paris, éd. Fondation Jean Jaurès, p. 79-97.

Blondiaux L. et Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35.

Boucher M., 2010, *Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.

Carrel M., 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, éd. ENS.

Castel R. et Duvoux N., 2013, *L'avenir de la solidarité*, Paris, éd. La vie des idées/Puf.

Clinton H., 1969, *There is only the fight. An analysis of Alinsky Model*, Thèse soutenue au Wellesley College, Massachusetts, États-Unis [<http://www.gopublius.com/HCT/HillaryClintonThesis.pdf>].



Donzelot J et al., 2003, Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France, Paris, éd. du Seuil.

Donzelot J. et Wyvekens A., 2004, La magistrature sociale. Enquête sur les politiques locales de sécurité, Paris, éd. La Documentation française.

Donzelot J., Djaziri Y. et Wyvekens A., 2012, Banlieues et quartiers populaires. Remettre les gens en mouvement, Projet 2012, n°27, Paris, éd. Terra Nova.

Freire P., 1974, Pédagogie des opprimés, Paris, éd. Maspéro.

Granovetter M., 1973, « The strength of weak ties », American Journal of Sociology, vol. 78, n° 6, p. 1360-1380.

Guth S. (dir.), 2013, Saul Alinsky. Conflit et démocratie locale, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Logiques Sociales.

Gutiérrez L., 1990, « Working with women of color: an empowerment perspective », Social Work, vol. 35, n° 2, p. 149-154.

Kirszbaum T., 2013, « Vers un empowerment à la française. À propos du rapport Kokoreff M. et Lapeyronnie D., 2013 », Refaire la cité. L'avenir des banlieues, Paris, éd. du Seuil, coll. La République des idées.

Mucchielli L. et Le Goaziou V. (dir.), 2007, Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005, Paris, éd. La Découverte.

Sainclair U., 2003 [1906], La Jungle, Paris, éd. Le Livre de Poche.

Sanders M., 1970, The Professional Radical, New-York, Vintage Book ed.

Shaw C.R., 1930, The Jack-Roller. A Delinquent Boy's Ownn Story, Chicago, éd. University Chicago Press.

Solomon B., 1976, Black Empowerment. Social Work in Oppressed Communities, New York, Columbia University Press.

Talpin J., 2013, « Mobiliser les quartiers populaires. Vertus et ambiguïtés du community organizing vu de France », publié dans La vie des idées, le 26 novembre.

Touraine A., 1984, Le retour de l'acteur, Paris, éd. Fayard.

Zieger R.-H., 1995, The CIO, 1935-1955, Chapel Hill, éd. University of North Carolina Press.

---

### Pour citer cet article

#### Référence électronique

Manuel Boucher, "Introduction", Sciences et actions sociales [en ligne], N°1 | 2015, mis en ligne le 16 avril 2015, URL : <http://www.sas-revue.org/index.php/11-articles/21-introduction>

---

#### Auteur

Manuel Boucher, Directeur scientifique (HDR) du Laboratoire d'Etude et de Recherche Sociales (LERS) de l'Institut du Développement Social (IDS) de Haute Normandie et membre associé au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS-EHESS-CNRS)

Contact : [manuel.boucher@ids.fr](mailto:manuel.boucher@ids.fr)

---

#### Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors